



L'inondation dans les sous-sols de l'immeuble des Bons Enfants

Fermeture du bâtiment pendant 4 jours

Dans la nuit du dimanche 9 juillet au lundi 10 juillet, des fortes intempéries ont provoqué une grave inondation dans les sous-sols de l'immeuble des Bons Enfants. Une rupture de canalisation s'est produite au 2^e sous-sol, inondant les niveaux inférieurs (niveaux -3, -4), occupés par des locaux d'archives ainsi que par des installations techniques assurant le fonctionnement de l'établissement (tableaux électriques, groupe électrogène...). De nombreux agents ont été mobilisés pour assurer la réouverture de l'établissement et le sauvetage des archives.

Le bâtiment a donc été fermé plusieurs jours, du lundi 10 au 13 juillet.

Un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail d'Administration Centrale exceptionnel (CHSCT AC) a eu lieu le 19 juillet 2017.

De nombreux volontaires ont participé à la sauvegarde des archives dans des conditions difficiles. Les dégâts matériels sont considérables, le niveau d'eau ayant atteint 1,50 m. Les retours ont montré un manque de coordination et surtout l'absence d'un véritable **protocole d'urgence** tel qu'il existe dans les services d'archives (matériel à disposition : bottes, masques, combinaisons, liste de volontaires, restauration, information des agents...). Les OS présentes lors du CHSCT AC ont insisté sur le suivi médical des agents volontaires par la médecine de prévention.

Ce n'est malheureusement pas la première fois que le bâtiment est soumis à des dégâts des eaux. L'immeuble présente des infiltrations récurrentes dans les sous-sols et une alerte inondation avait eu lieu le 3 juin 2016¹. Devant le risque potentiel d'inondation des sous-sols aux Bons Enfants, une vingtaine d'agents de la DGPAT avaient été mobilisés de 17h jusqu'à 23h pour aider à l'évacuation de cartons d'archives vers la Médiathèque de l'architecture et du patrimoine à Charenton-le-Pont. Cette opération avait été menée de manière empirique, sans agent de sécurité sur place, sans engin de manutention, sans plateau repas, sans récupération d'heures supplémentaires.... SUD Culture avait demandé de mettre en place un **plan prévention inondation** au même titre que pour les préventions incendie, afin d'éviter que de telles situations ne se reproduisent. Ce plan ne doit pas seulement prendre en compte les crues de la Seine mais bien toute situation d'inondation.

On ne peut que frémir à la pensée des conséquences dramatiques qu'aurait eu une telle catastrophe si elle avait eu lieu dans la journée, en semaine, à des moments où des agents se seraient trouvés dans les sous-sols (archivistes, personnel technique.....).

Devant de tels risques, aucun document d'archives ne doit être conservé dans les sous-sols des Bons Enfants et les équipements techniques doivent être déplacés.

Tout doit être fait par l'administration pour éviter à nouveau de tels dégâts.

Le Ministère se doit d'assurer la sécurité des personnels.

SUD Culture Solidaires, le 21 juillet 2017

1 PV du CHSCT AC du 29 septembre 2016 – Question diverse de SUD Culture Risque d'inondation du 4^{ème} sous-sol des Bons Enfants